

Séance du 26 Février 2004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjointes ; MM. Laroche, Pommiez, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, Mmes Levraud, Larran-Lange, Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Trunet à M. Laroche ; Mme Jeambrun à Mme Ipharraguerre ; Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni ; Mme Doucet-Joyé à Melle Carreiro ; M. Causse à Mme Bisauta.

ABSENT : M. Charrier

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : VIE SOCIALE - Maison des Associations - Marchés Publics - marché de maîtrise d'oeuvre - Substitution de cocontractant - Avenant

M. POMMIEZ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Commune de Bayonne a confié en avril 2003 un marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une maison des associations sur le site de Glain à une équipe composée de Mme LARRADET, Architecte mandataire du groupement, et ses cotraitants :

- GETEC, Bureau d'études structure et fluides,
- Julie POIREL, Paysagiste,
- Dominique LAMBERT, Economiste,
- Catherine JONVILLE, ANTEIS, Ergonome conseil
- Jean HETZEL, HSE MANAGEMENT, Conseil HQE

La Société GETEC (domiciliée 48 bd du recteur Jean SARRAILH à PAU) a cédé son activité d'ingénierie à la société OTCE Aquitaine (dont le siège social est domicilié 126 rue des Quatre Castéra à BEGLES).

La société OTCE présentant toutes les garanties nécessaires à la poursuite du contrat et les autres membres du groupement n'y étant pas opposés, je vous propose d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer un avenant visant à officialiser la substitution et devant permettre de poursuivre l'exécution de la mission.

Les conditions d'exécution du marché ne changent pas.

Adopté.

Mme Lougarot, M. Larralde votent contre

Ont signé au registre les membres présents.